



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°15-11

Valorisation d'un savoir-faire traditionnel : Construction des « kuliyla »

Séance ordinaire du 26/03/11
(Quorum atteint)
Date de la convocation : 18/03/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09

L'an deux mil onze, le samedi vingt six mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Les conseillers : Alain GIPET (procuration à TIOUKA Félix) - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Laetitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que dans le cadre de sa politique de valorisation et de transmission des connaissances et savoir-faire dans le domaine du patrimoine, la collectivité entend mettre en place une démarche pédagogique auprès de la jeunesse, notamment dans la construction de pirogues : « construction des Kuliyla ».

L'opération consiste à la construction de cinq kuliyla en bois du pays d'une longueur de six mètres chacune. L'essence utilisée sera le grillon.

Les kuliyla seront fabriqués selon les normes techniques de construction traditionnelle kali'na de Guyane et sous la coordination technique de Monsieur MAPIO constructeur de pirogues. Afin que ce projet s'intègre bien dans une démarche de transmission de savoir-faire, l'artisan encadrera 4 jeunes de la commune devant bénéficier de ses conseils techniques, de son savoir pour apprendre les étapes de la construction d'une pirogue.

Ainsi une vraie démarche de formation auprès des jeunes sera menée pour réaliser ces pirogues avec une approche « théorique » et une mise en pratique par la construction même des kuliyla.

La mission locale sera partenaire de cette opération. Elle identifiera les futurs stagiaires et les accompagnera dans leur apprentissage. L'artisan sera également accompagné dans la démarche « théorique » des ateliers en apportant des notions pédagogiques.

Le coût de l'action est estimé à 33 000 € avec un plan de financement proposé de la façon suivante :

Construction des « Kuliyla »		
Leader Ouest Guyane	28 000 €	84,85 %
Commune	5 000 €	15,15 %
TOTAL	33 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide d'acter et de planifier la « construction des Kuliyla » dans le cadre de la valorisation d'un savoir-faire traditionnel.

Arrête le coût total de l'opération à 33 000 €.

Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

Sollicite l'aide du partenaire financier identifié pour la somme indiquée. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

